

DAG/DDAJI/2012/Nomination/n°56

Le Président de l'Université d'Aix-Marseille

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille adoptés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011,
Vu l'arrêté DAG/DDAJI/2012/Nomination/n°44 portant nomination de M. Laurent GRELOT en tant que Président du Directoire de la Formation,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Président nomme les membres du Directoire de la Formation.

Pour le collège des « enseignants-chercheurs » :

M. Jean-Robert HARLÉ (PUPH - Santé)
M. José ROSE (PR - Sciences Humaines et Sociales)
M. Marc GEORGELIN (PR - Sciences)
M. Frédéric RYCHEN (MCU - Sciences Economiques)
Mme Isabelle KOCH (MCU - Sciences Humaines et Sociales)
M. Frédéric SAUJAT (PR - IUFM)
M. Antoine LECA (PR - Droit)

Et, au titre de compétences particulières:

M. Marius FIESCHI (TICE, ancien PUPH)
M. Hubert RIPOLL (Formation continue, ancien PR - STAPS)
M. Jacques ANDRÉ (Démarche qualité, PR émérite)

Pour le collège des « représentants du secteur socio-économique » :

Mme Cheffia NATOURI (Directrice de la formation à la CCIMP)
M. Rémi DEFOURS (Directeur du Centre Régional de Formation de la Profession Bancaire)
M. Jean-Yves LONGÈRE (Directeur Général du pôle de compétitivité Pégase, Président du COS de l'Ecole Centrale Marseille)
M. Robert JACQMIN (Enseignant-chercheur à l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires/CEA)
M. Philippe PEREZ (Directeur Adjoint de Méditerranée Technologie)

Article 2 :

Les membres-experts sont nommés pour une durée de deux ans dans la limite de la durée du mandat du Président de l'Université.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 octobre 2012


Yvon Berland

Président de l'Université d'Aix-Marseille

